

L'autonomie à la retraite?

Ça commence maintenant!



Entre 25 et 40 ans, notre vie change beaucoup, parfois du tout au tout! Entre la première promotion et la nouvelle maison, la famille grandit et les projets prennent forme, y compris ceux de la retraite. À quoi rêvez-vous pour vos 60 ans? La réponse, quelle qu'elle soit, mérite d'être planifiée.

Dans ce dossier spécial, *Mes finances-Ma caisse* examine la planification de la retraite, vous livre les conseils des experts et vous présente la démarche d'accompagnement de Desjardins. Pour cette édition, la revue s'est associée à la Régie des rentes du Québec qui offre de l'information et des outils pour vous aider à planifier cette nouvelle étape de la vie.

Ceci
n'est pas
une ancre
qu'on lève

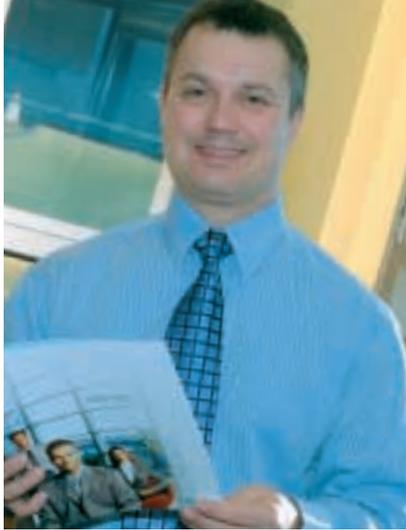
C'est le départ d'une nouvelle vague de Fonds Desjardins.

Des fonds de placement conçus pour naviguer sur les nouvelles réalités des marchés financiers et vous en offrir toutes les possibilités. Quel que soit votre profil d'investisseur, nous vous offrons du choix parmi notre gamme renouvelée de Fonds Desjardins parfaitement adaptée pour répondre à vos aspirations. Montez à bord, et mettez le cap sur les plus beaux horizons. Ici, ailleurs, n'importe où dans le monde.

Bienvenidos, willkommen, welcome. Bienvenue dans une institution financière qui met l'argent du monde entier au service des gens. Jamais le contraire. Pour un itinéraire financier détaillé et personnalisé, communiquez avec votre conseiller Desjardins dès aujourd'hui.

www.fondsdesjardins.com

Les parts des Fonds Desjardins sont offertes par Desjardins Cabinet de services financiers inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Veuillez lire le prospectus simplifié attentivement avant d'investir. Les parts de Fonds ne sont pas garanties, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. L'acquisition de parts de fonds de placement peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais.



Ghislain DesRosiers

«Par sa vocation coopérative, Desjardins joue un rôle de premier plan dans la sensibilisation de ses membres à l'importance de planifier leur retraite.»

Martin Chouinard, directeur Stratégies clientèles, chez Desjardins



Alain Desilets

«La Régie des rentes du Québec a développé des outils informatiques maintenant offerts sur son site Internet. Cette orientation est devenue nécessaire en raison de la quantité de demandes provenant des *baby-boomers* à l'aube de leur retraite.»

Louise Labelle, directrice de la Direction des régimes de retraite

Une responsabilité sociale : la santé financière de nos membres

L'aspect financier de la planification de la retraite est devenu un enjeu fondamental, particulièrement au Québec qui occupe la deuxième place mondiale (après le Japon) en matière de vieillissement de sa population.

Non seulement la population vieillit, mais elle connaît mal les sommes dont elle disposera une fois à la retraite. Par conséquent, elle ne sait trop combien il lui faut économiser.

Il est temps de changer les choses maintenant, mais aussi pour l'avenir. «Par sa vocation coopérative, Desjardins joue un rôle de premier plan dans la sensibilisation de ses membres à l'importance de planifier leur retraite», explique Martin Chouinard, directeur Stratégies clientèles, chez Desjardins.

De son côté, la Régie des rentes du Québec a effectué, il y a quelques années, un virage vers la planification de la retraite. «L'objectif est d'amener les gens à poser des gestes concrets en vue de leur retraite, de dire Louise Labelle, directrice de la Direction des régimes de retraite. Nous voulons les sensibiliser à l'importance de calculer ce que seront leurs revenus à la retraite, c'est pourquoi nous avons créé un outil informatique appelé SimulRetraite.»

La Régie a aussi établi divers partenariats (voir l'encadré « Question retraite »), notamment avec Desjardins. Les deux institutions travaillent donc à appuyer leurs clientèles pour leur permettre de mieux planifier l'aspect financier de leur retraite.

Pour Desjardins, la relation d'affaires entre les membres et ses conseillers est primordiale. «Aujourd'hui, Desjardins compte plus de 1 000 conseillers détenant le titre de planificateur financier (dont 800 en poste). Ces professionnels possèdent tout ce qu'il faut pour discuter de retraite et pour orienter nos membres. À cet effectif se combinent 6 000 représentants en épargne collective, dit Martin Chouinard. Nos conseillers et nos outils de pointe en planification de la retraite sont les deux assises fondamentales de notre démarche.» Surtout, celle-ci tient compte des cycles de vie financiers des membres: le projet de retraite est l'un d'eux et comprend la planification globale de la retraite, l'élaboration d'un plan d'action

d'épargne et d'investissement et le suivi de ce plan.

Nous gagnons tous à planifier dès maintenant notre autonomie financière à la retraite.

Selon des données de Statistique Canada (1999), 92% des Québécois âgés de 24 à 54 ans ont commencé à épargner pour la retraite. Toutefois 81 % ne savent pas combien ils doivent économiser en vue de la retraite, selon un sondage récent de la Régie des rentes du Québec.

Question retraite: l'union fait la force

Soucieux de sensibiliser la population québécoise à l'importance de se préoccuper de sa santé financière à la retraite, 18 organismes publics et privés – dont Desjardins Sécurité financière et la Régie des rentes du Québec – unissent leur expertise pour faire la promotion de la planification de la Retraite. «Chacun de nos partenaires a des contacts avec les citoyens, ainsi tous en entendent parler», souligne **Jocelyne Houle-LeSarge**, présidente de Question Retraite et directrice générale de l'Institut québécois de planification financière (IQPF). «De nos jours, les gens prennent leur retraite à 60 ans en pleine santé. Ils ont envie de consommer, de voyager, de s'amuser et de maintenir un niveau de vie le permettant. Quand on sait que les régimes publics ne peuvent assurer qu'une partie des revenus de retraite, il devient impératif, d'évaluer concrètement ses besoins, surtout si l'on ne bénéficie pas d'un régime complémentaire de retraite.» Généralement, 70 % du salaire permet de combler les besoins financiers une fois à la retraite.



La force de Question Retraite réside dans la variété de son réseau, qui compte des partenaires des milieux gouvernemental, syndical, financier, coopératif, patronal et entrepreneurial des quatre coins du Québec. «À la fin de chaque mois, rappelle Mme LeSarge, on paie tous nos comptes mais on oublie de se payer ! Si l'on peut amener les gens à se récompenser en mettant au moins 10 \$ de côté chaque semaine, on aura fait un bien extraordinaire pour la société!» La promotion de la planification de la retraite, tant auprès des citoyens que des petites et moyennes entreprises, est donc au cœur des actions menées par Question Retraite. Ses canaux de communication comptent notamment un site Web (www.questionretraite.qc.ca) et un cahier annuel distribué dans les journaux, en octobre.



Yvan Roy

Françoise Gagnon, planificatrice financière à la Caisse Desjardins de Rivière-du-Loup

LA VRAIE VIE !

Entre les enfants, le rêve d'une première maison et l'établissement de la carrière, la planification de la retraite prend souvent un rôle... secondaire. Nos jeunes années sont néanmoins un moment privilégié pour prendre de saines habitudes d'épargne.

Geneviève Bastien et Stéphan Fiset forment un couple de jeunes professionnels à l'orée de la trentaine. Après leurs études, l'un et l'autre ont trouvé un emploi stable et commencé à réaliser quelques projets.

Récemment, ils ont puisé dans leur REER pour acheter leur première maison, juste à temps pour la naissance de leur premier enfant!

Dix conseils indispensables

L'analyse de sa situation financière porte sur la gestion de son actif et de son passif et des correctifs à apporter, s'il y a lieu. Voici, en ce sens, quelques conseils pour vous guider et ainsi être en mesure de réaliser, avec l'aide d'un conseiller financier, vos projets, à court, moyen et long terme.

- 1 Évaluez vos sources de revenus
- 2 Évaluez vos sources de dépenses
- 3 Établissez un plan d'épargne
- 4 Remboursez vos dettes et d'abord les mauvaises dettes
- 5 Constituez-vous un fonds d'urgence
- 6 Assurez-vous que votre revenu est protégé
- 7 Gérez vos impôts
- 8 Planifiez les études de vos enfants
- 9 Maximisez vos revenus de retraite
- 10 Fractionnez votre revenu de retraite

Tiré de: *Évaluez votre santé financière*, une brochure publiée à l'intention des membres Desjardins par la revue *Mes finances-Ma caisse* et offerte dans les caisses Desjardins participantes. À lire également *La gestion de vos avoirs et de vos dettes*.



Alain Désjardis

Geneviève Bastien et Stéphan Fiset
et la petite Florence.

« Depuis un an, raconte Geneviève, nous avons réussi à stabiliser notre situation et à respecter un budget. Auparavant, nous étions plutôt en mode rattrapage, et nous vivions comme des étudiants. » Geneviève et Stéphan ont également remplacé leur automobile cet été. Comment accomplissent-ils ce petit miracle? « Nous avons planifié nos choix. Nous n'achetons pas au-dessus de nos moyens et nous réévaluons notre budget régulièrement. »

Comment réaliser ses projets ?

La clé du succès de ce couple tient largement au fait qu'ils suivent leur budget, croit Françoise Gagnon, planificatrice financière à la Caisse populaire de Rivière-du-Loup. « Sans budget, on ne sait pas de combien on dispose. Le budget permet de mieux contrôler ses dépenses pour savoir ce qui reste à la fin du mois. » Mme Gagnon reconnaît les défis que pose l'épargne en vue de la retraite lorsqu'elle s'ajoute aux

multiples obligations financières de la vie de famille: « D'où l'importance de réduire l'endettement. C'est le plus rentable des placements! »

« Il est utopique de penser qu'à 25 ou 30 ans on ait envie de penser à la retraite », ajoute Normand Joly, planificateur financier à la Caisse populaire de Saint-Antoine-des-Laurentides. Sa première recommandation est pour les jeunes familles: « Ne dépensez pas ce que vous n'avez pas. On ne peut évidemment pas dire aux 25 à 35 ans de ne pas consommer, mais on peut les amener à le faire intelligemment », dit-il, notamment en ce qui a trait à l'utilisation éclairée du crédit.

Depuis qu'ils occupent un poste à temps plein, Geneviève et Stéphan ont la chance de participer à un régime complémentaire de retraite. En plus de cette avenue, ils souscrivent également à

l'épargne systématique au moyen de retenues sur le salaire. « Pour nous, c'est la façon la plus facile d'épargner et la meilleure stratégie pour être sûrs de cotiser à notre REER chaque année. »

C'est ainsi que le jeune couple a pu profiter du Régime d'accès à la propriété (RAP). Celui-ci leur a permis d'utiliser sans pénalités des sommes accumulées dans leur REER pour l'achat de leur première maison, à condition de rembourser les sommes prélevées avant 15 ans. « Le RAP est une avenue intéressante pour les jeunes, dit Françoise Gagnon, car il les amène à mettre de l'argent de côté pour un but tangible, tout en économisant pour la retraite. »

Une chose est sûre, prendre l'habitude d'épargner en vue d'un objectif à court ou à moyen terme facilite l'épargne pour la retraite, même quand celle-ci relève du long terme!

**« Sans budget,
on ne sait pas
de combien on dispose.
Le budget permet
de mieux contrôler
ses dépenses pour savoir
ce qui reste à la fin
du mois. »**

Françoise Gagnon

MAIS POURQUOI PENSER À MA RETRAITE MAINTENANT?

Vous avez tout le temps, dites-vous. Et si, justement, vous mettiez le temps de votre côté? Une bonne planification financière vous donne l'assurance de pouvoir mener à bien vos projets de retraite.

Pour ce faire, vous devez avoir une idée de ce que vous verseront les régimes publics, le régime de retraite de votre employeur (si vous participez à un tel régime) et, le cas échéant, les sommes que vous devrez accumuler dans un REER.

Savez-vous combien vous verseront les régimes publics?

Les régimes publics visent à assurer une sécurité financière de base à la retraite. Ils sont conçus pour remplacer 40 % de votre revenu annuel si celui-ci correspond au revenu moyen des travailleurs canadiens. Cependant, plus vos revenus dépassent ce montant, plus la portion des régimes publics diminuera: pour un revenu annuel moyen de 50 000 \$, par exemple, l'apport des régimes publics, en 2004, s'approcherait davantage de 34 %.

Le programme fédéral de la Sécurité de la vieillesse

Vous êtes admissible à la **Sécurité de la vieillesse (SV)** à l'âge de 65 ans, si vous êtes un citoyen canadien et si vous avez résidé au pays au moins 10 ans depuis votre 18^e anniversaire. La prestation mensuelle de la SV est la même pour tous, soit 471,76 \$¹. Cependant, elle est réduite lorsque le revenu annuel individuel net excède 60 806 \$. Contrairement aux trois prestations décrites ci-après, la prestation de la SV est imposable.

- **Le Supplément de revenu garanti (SRG)** vise particulièrement les gens qui n'ont que les régimes publics (RRQ et SV) comme revenus de retraite. Le montant mensuel est de 560,69\$¹ pour une personne seule.



30% et plus
les régimes complémentaires de retraite les REER et l'épargne

25%
le Régime de rentes du Québec*

15%
la pension de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, etc.*

*Basé sur un revenu de 40 500 \$ en 2004

- **L'Allocation (ALC)** est versée aux personnes à faible revenu âgées de 60 à 64 ans et dont le conjoint reçoit la Sécurité de la vieillesse.
- **L'Allocation au survivant (ALCS)** est versée aux personnes veuves à faible revenu, âgées de 60 à 64 ans.

Le Régime de rentes du Québec

Le Régime de rentes est financé par les cotisations des travailleurs et des employeurs du Québec. Ces cotisations représentent 9,9 % de votre salaire brut (jusqu'à un plafond fixé, en 2005, au salaire maximum de 41 100 \$), dont la moitié est payée par votre employeur. Si vous êtes travailleur autonome, vous payez aussi la portion de l'employeur.

Votre future rente de retraite est calculée en fonction des gains inscrits au Régime de rentes et de la durée de la période cotisable. Le régime offre également une protection sous la forme d'une rente d'invalidité et d'une rente d'enfants de cotisant invalide et, en cas de décès, une rente à votre conjoint et à vos enfants, et une prestation de décès.

- **La rente de retraite** Vous pourrez en faire la demande à l'âge de 60 ans à certaines conditions, mais elle sera alors réduite de

6 % pour chaque année qui vous sépare de votre 65^e anniversaire, et ce, jusqu'à votre décès. Votre rente sera augmentée selon le même barème si vous la demandez après votre 65^e anniversaire, jusqu'à 70 ans. La rente mensuelle maximale pour une personne qui en fait la demande à 65 ans est actuellement de 828,75 \$.

- **La rente de conjoint survivant** En cas de décès, la rente de conjoint survivant assure un revenu de base au conjoint survivant. Les cotisations versées par le conjoint décédé servent au calcul de cette rente. Elle est ajustée selon l'âge du conjoint survivant, et recalculée à la baisse lorsque celui-ci atteint 65 ans.
- **Consultez votre relevé de participation** Votre relevé vous permet de connaître le montant des revenus de travail inscrits à votre nom jusqu'à maintenant. Il fournit aussi une projection de la rente de retraite à laquelle vous aurez droit, si vous la demandez à 60 ou à 65 ans. Il est transmis tous les quatre ans (à partir de 24 ans). Vous pouvez aussi en faire la demande par Internet ou le consulter en utilisant l'outil SimulRetraite dont il est question plus loin.

1. Les montants indiqués sont en vigueur de janvier à mars 2005. Ils sont indexés tous les trois mois, sauf le revenu personnel net, indexé une fois par année.



Pierre Joostin

Monique Maheu, directrice des cotisations et des prestations à la Régie des rentes du Québec

Qu'arrive-t-il en cas de rupture d'une union légale, civile ou de fait ?

À la suite d'un jugement de divorce, de séparation légale ou d'annulation civile¹, la somme de vos gains inscrits au Régime de rentes durant votre union sera partagée également entre vous et votre ex-conjoint. Ce partage pourrait modifier le montant de la rente que vous recevrez à la retraite. À moins que les conjoints n'y renoncent explicitement lors du jugement ou dans la déclaration commune notariée, la Régie procédera automatiquement au partage des gains. Avant de renoncer au partage, vous pouvez présenter une demande de simulation du partage auprès de la Régie. « La simulation permet aux conjoints de prendre une décision éclairée lors de leur séparation », souligne Monique Maheu, directrice des cotisations et des prestations. Les conjoints de fait ne sont pas en reste. À la fin de leur vie commune, et à certaines conditions, ils peuvent également faire une demande de partage des gains inscrits.

1. Depuis l'existence de l'union civile, le jugement de dissolution ou d'annulation de l'union civile ainsi que la déclaration commune notariée de dissolution de l'union civile occasionnent aussi un partage des gains.

Que savez-vous de votre régime complémentaire de retraite ?

Au Québec, 42 % des travailleurs et des travailleuses ont la chance de participer à l'un des 1900 régimes complémentaires de retraite (RCR) surveillés² par la Régie des rentes du Québec. Trop peu de travailleurs connaissent le leur.

C'est le cas de Geneviève, qui n'a qu'une idée très générale du fonctionnement de son RCR. Les revenus tirés d'un régime comptent pourtant pour beaucoup dans la planification d'une retraite. Si vous êtes du nombre, savez-vous si votre régime comblera vos besoins à la retraite? Et jusqu'à quel point ?

La force du RCR réside dans le fait que l'employeur y contribue. De plus, il vous assure une régularité d'épargne réservée exclusivement pour la retraite. Prélévées à la source, vos cotisations réduisent votre revenu imposable et fructifient à l'abri de l'impôt.

Le RCR est un atout dans toute préparation financière de la retraite. Cependant, tous les régimes n'assurent pas le maintien de son niveau de vie à la retraite. Si oui, encore faut-il s'en informer! Dans certains cas, une autre forme d'épargne sera nécessaire pour assurer les revenus de retraite souhaités.

Certains régimes à prestations déterminées sont coordonnés au Régime de rentes du Québec, c'est-à-dire que le montant qui vous sera versé à la retraite sera ajusté en fonction de la rente que vous recevrez du régime québécois. La différence peut être importante! C'est pourquoi vous gagnez à vous renseigner auprès de l'administrateur du régime sur les modalités de votre régime et sur le type de prestations que vous en recevrez à la retraite. En attendant, voici un bref tour d'horizon.

- **Le régime à prestations déterminées**
Il vous garantit une rente prédéterminée, et votre employeur a la responsabilité de verser les sommes nécessaires au financement du régime. Votre cotisation et celle que dépose votre employeur à votre nom sont versées dans une caisse de retraite. Selon le régime, la rente peut être calculée en fonction d'un pourcentage de votre salaire, multiplié par vos années de service. Imaginons par exemple qu'en

20 ans de service vous auriez gagné un salaire moyen de 30 000 \$. Si votre régime vous calcule une rente à 2 % (le pourcentage peut être différent) de votre salaire, il vous garantirait donc une rente annuelle de 12 000 \$ (30 000 \$ X 2 % X 20 ans). La majorité des employés des secteurs public et parapublic du Québec, de même que les grandes entreprises participent à ce type de régime.

- **Le régime à cotisation déterminée**
Avec la formule à cotisation déterminée, votre cotisation (et celle que votre employeur verse à votre nom) est fixée en fonction d'un pourcentage de votre salaire. Votre future rente de retraite sera donc déterminée par les sommes que vous aurez accumulées, mais aussi par les revenus de placement du régime et les taux d'intérêt applicables au moment de la retraite.
- **Le régime de retraite simplifié**
Il est mis en place à la suite d'une décision de l'employeur et géré par une institution financière. Il s'agit d'une formule à cotisation déterminée qui vise principalement les petites et moyennes entreprises.

2. La Régie des rentes du Québec assure la surveillance des RCR et veille à ce qu'ils soient gérés conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Elle encadre notamment le financement des régimes afin de garantir le respect des engagements.

Selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, l'administrateur de votre régime doit vous fournir un minimum d'information, notamment un relevé annuel de participation ainsi que le sommaire du régime. Il doit en outre tenir une assemblée annuelle. Assistez-y : c'est votre argent après tout!

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE DÈS MAINTENANT

Puisque le temps est votre meilleur allié, vous gagnez à explorer les stratégies qui s'offrent à vous. Voici deux façons de procéder. Et c'est plus simple qu'on le croit.

Si la planification de la retraite vous semble un concept abstrait, c'est que vous ne connaissez pas l'existence des simulateurs! Il y a ceux dont se servent les planificateurs financiers pour réaliser votre planification, pour établir l'analyse financière adéquate, bâtir et suivre le portefeuille de placements qui vous convient (nous y reviendrons plus loin). D'autre part, il y a ceux que vous utilisez de façon autonome, et vous seul en connaissez les résultats. Nous vous en présentons deux, offerts gratuitement, celui qu'a conçu Desjardins sécurité financière et celui, tout récent, proposé par la Régie des rentes du Québec, le SimulRetraite.

1 La simulation sur Internet avec l'outil SimulRetraite

SimulRetraite est accessible sur le site www.rrq.gouv.qc.ca. Une fois votre identité confirmée, (voir l'encadré), vous suivez les six étapes vous permettant de réaliser votre propre planification en vue de la retraite. Le simulateur vous laisse imaginer divers scénarios de retraite (selon l'âge où vous

Vérification de votre identité

Pour vous donner accès à SimulRetraite, la Régie des rentes du Québec vérifiera votre identité. Vous aurez alors accès à la simulation et aux données les plus récentes de votre dossier en toute confidentialité.

aimeriez prendre votre retraite, vos économies actuelles, celles que vous comptez faire ou que vous devriez faire d'ici là, etc.) et d'en voir les résultats.

«La force du SimulRetraite, dit Pierre Bégin, actuaire à la Régie des rentes du Québec, est qu'il vous permet de faire diverses projections financières basées sur vos données et vos économies. Vous pouvez même y consulter les données les plus récentes de vos cotisations au Régime de rentes du Québec (votre relevé de participation). C'est comme un dossier



Alain Desjardis

Pierre Bégin, actuaire à la Régie des rentes du Québec

personnel de planification de votre retraite, à partir duquel vous pouvez simuler différents scénarios de revenus de retraite et d'épargne.» SimulRetraite, avec ses résultats concrets, constitue un excellent point de départ pour amorcer sa planification financière de retraite.



Étape 6: Résultats de la simulation

Madame Lamontagne, 31 ans, née en juin 1972

Résumé des renseignements fournis

Début de la retraite: 65 ans (juin 2037)
 Durée de la retraite: 20 ans
 Revenu désiré à la retraite: 24 500 \$/an (70% de 35 000 \$)

Revenus annuels estimés à la retraite au 25 janvier 2005

Présentés en dollars d'aujourd'hui et avant impôt

À partir de	Sources de revenu					Manque à gagner annuel
	Sécurité de la vieillesse (Canada)	Régime de rentes du Québec	Fonds de pension et autres rentes	REER et épargnes utilisés	Revenu de retraite total	
65 ans	5 652 \$	8 472 \$	7 260 \$	3 116 \$	24 500 \$	0 \$
66 ans	5 652 \$	8 472 \$	7 260 \$	3 003 \$	24 387 \$	(113 \$)
67 ans	5 652 \$	8 472 \$	7 260 \$	0 \$	21 384 \$	(3 116 \$)

Extrait de l'étape 6 de la page écran de SimulRetraite du site de la RRQ

2 La simulation avec Je planifie mes finances

Le site Desjardins Sécurité financière présente depuis l'an 2000 l'outil de simulation Je planifie mes finances - Retraite sur le site www.desjardinssecuritefinanciere.com. L'internaute peut, en cinq étapes et à l'aide de calculatrices, analyser sa situation actuelle et ses revenus à la retraite. En plus de projeter ses revenus et les épargnes qui pourraient être nécessaires, l'utilisateur est en mesure de voir comment, en fonction de divers scénarios de portefeuilles de placement, ses objectifs de retraite peuvent être atteints. Des recommandations accompagnent les résultats.

Le suivi du planificateur financier, un initiateur de projets... aussi pour la retraite

Dès leurs premières démarches pour acheter une maison, Geneviève et Stéphan ont consulté une conseillère financière. « Nous gérons nous-mêmes notre argent, mais nous la consultons encore régulièrement pour valider certains choix financiers », dit Geneviève. Au fait, faut-il être riche pour consulter un planificateur financier ?

« Comme planificateur financier, dit Normand Joly, de la Caisse Desjardins de Saint-Antoine-des-Laurentides, j'ai toujours vu mon rôle comme celui d'un initiateur de projets. Évaluer sa retraite, c'est avant tout évaluer où l'on en est. Notre vie est en continuels changements, alors il est normal que notre planification change aussi. » Entreprendre une démarche auprès d'un

conseiller ou d'un planificateur financier nous amène d'abord sur la voie de l'autonomie financière, un objectif qu'on souhaite atteindre bien avant la retraite!

Une démarche éclairée pour la retraite

Après une première rencontre exploratoire – il faut, bien sûr, que ça clique –, le planificateur financier procédera à l'analyse de votre situation financière. « À la base, souligne Normand Joly, tous les



Pierre Bédard

Normand Joly, planificateur financier
à la Caisse Desjardins de Saint-Antoine-des-Laurentides

couples devraient posséder un compte personnel et un compte conjoint, avoir fait leur testament et rempli un mandat en cas d'incapacité. Chacun doit connaître et évaluer sa contribution personnelle au fil des ans. »

Par la suite, une analyse financière permettra d'inventorier les dettes et d'élaborer une stratégie pour s'en libérer, puis de mettre sur pied un plan d'épargne en fonction des revenus, de l'espace temps dont on dispose et de ses projets, dont celui de la retraite. Les outils technologiques fournissent alors un portrait exact de la situation et établissent les projections en conséquence. « L'analyse permet d'établir où nous en sommes par rapport à nos objectifs. Ce n'est pas une petite affaire! Elle permet de voir si nous sommes sur la bonne voie ou s'il faut apporter des correctifs », dit Normand Joly.

Les résultats fournis par SimulRetraite s'accompagnent de conseils et d'information. Ces résultats sont ceux d'une personne de 32 ans qui envisage une retraite à 65 ans.

Cette personne participe à un régime complémentaire de retraite et détient 2000 \$ dans un REER au moment de la simulation. Elle veut pouvoir compter sur 70% de ses revenus de travail actuels, soit 24 500 \$ (en dollars d'aujourd'hui).

Toutefois, le manque à gagner annuel pour atteindre cet objectif est de 113 \$ à 66 ans et de 3 116 \$ à 67 ans et pour toutes les années subséquentes, jusqu'à l'âge de 85 ans.

L'épargne supplémentaire qu'elle doit faire chaque année pour atteindre son objectif et le maintenir durant toute sa retraite, soit jusqu'à l'âge de 85 ans est de 915 \$ par année à partir de maintenant. Si cette personne souhaitait prendre sa retraite cinq ans plus tôt, soit à 60 ans, SimulRetraite lui recommanderait plutôt une épargne annuelle de 4 473 \$.

LE REER, UN PLUS POUR VOTRE AUTONOMIE FINANCIÈRE

Geneviève et Stéphan cotisent à un régime complémentaire de retraite auquel participe également leur employeur, ce qui pourrait être suffisant pour combler leurs objectifs de retraite, en tout ou en partie. Mais leur vie professionnelle pourrait connaître des rebondissements. Nul ne connaît l'avenir.

Ils peuvent occuper un nouvel emploi. Et, même si les sommes du régime déjà accumulées demeureront entre leurs mains, cela risque de ne pas être suffisant. Il faut savoir que 58 % des travailleurs n'ont pas de RCR. Ils ont donc choisi de ne pas s'en contenter et cotisent à un régime enregistré d'épargne-retraite

S'organiser pour se rendre la vie facile

Quand on ne dispose pas d'importantes liquidités, l'épargne systématique hebdomadaire ou mensuelle dans un REER est une stratégie gagnante, et ce, pour plusieurs raisons.

- 1 Elle garantit des épargnes à la fin de l'année.
- 2 Elle permet de réduire le revenu imposable.
- 3 Elle est plus facile à intégrer à votre budget qu'un prélèvement important en début d'année.

«Le fait de cotiser en début d'année ou par prélèvements plutôt qu'à la fin de l'année a une incidence sur les revenus à la retraite», rappelle Françoise Gagnon, planificatrice financière à la Caisse populaire de Rivière-du-Loup. «D'abord, la cotisation mensuelle permet de profiter des fluctuations et de suivre l'évolution des marchés.» De plus, on profite ainsi de la capitalisation sur chaque dollar épargné. Les tableaux en bas donnent un aperçu.

L'épargne systématique effectuée par retenues à la source sur le salaire brut diminue l'impôt à payer sur chaque paie.

Comment faire fructifier son REER ?

Vous investissez régulièrement dans votre REER, mais en connaissez-vous bien le contenu et le comportement? Votre épargne-retraite répondra-t-elle à vos objectifs de retraite? Un planificateur financier peut faire une analyse de votre portefeuille de placements et vous conseiller sur la meilleure façon de le faire fructifier.

La démarche avec le planificateur financier permet de ne pas investir les yeux fermés. «Le REER est un véhicule qui nous permet de reporter l'impôt dans le temps, mais il faudra payer cet impôt tôt ou tard, rappelle Normand Joly. Voilà une des raisons pour lesquelles il importe de bien diversifier ses placements afin de maximiser le rendement de nos épargnes.» Selon une compilation de Morning Star Canada, un portefeuille qui comprend 50 % d'obligations canadiennes, 35 % d'actions canadiennes et 15 % d'actions étrangères a procuré un rendement annuel moyen de 8,5 % à son détenteur au cours des 15 dernières années. «Je pense, précise le planificateur, qu'au cours des 10 prochaines années on peut



Stéphane Lemire

Marc L'Heureux, planificateur financier à la Caisse Desjardins de Lac-Memphrémagog

s'attendre à un rendement moyen oscillant autour de 6 %. À nous de nous ajuster.»

L'analyse financière que fait le planificateur financier de notre portefeuille de placements n'est pas non plus une démarche sans lendemain. Selon Marc L'Heureux, planificateur financier à la Caisse Desjardins de Lac-Memphrémagog, il faut refaire l'exercice chaque fois que c'est nécessaire, et ne pas paniquer quand les marchés s'emballent. «Je dis à mes clients, si vos placements perturbent votre sommeil, c'est peut-être parce qu'ils ne correspondent pas à votre profil d'investisseur. Il faut alors revoir ensemble vos objectifs.»

Tableau 1 : Épargne de 100 \$ par mois dans un REER, jusqu'à 60 ans

	Si vous commencez à				Taux d'intérêt			
	4 %	6 %	8 %	10 %	4 %	6 %	8 %	10 %
25 ans -->	89 992 \$	137 360 \$	214 257 \$	339 879 \$				
35 ans -->	50 885 \$	67 629 \$	90 899 \$	123 332 \$				
45 ans -->	24 466 \$	28 691 \$	33 761 \$	39 844 \$				

Tableau 2 : Épargne de 1200 \$ par année, en fin d'année, dans un REER, jusqu'à 60 ans

	Si vous commencez à				Taux d'intérêt			
	4 %	6 %	8 %	10 %	4 %	6 %	8 %	10 %
25 ans -->	88 383 \$	133 722 \$	206 780 \$	325 229 \$				
35 ans -->	49 975 \$	65 837 \$	87 727 \$	118 016 \$				
45 ans -->	24 028 \$	27 931 \$	32 583 \$	38 127 \$				

Source : *Prévoir*, avril 2003, Régie des rentes du Québec.

Votre profil d'investisseur

La tolérance au risque d'un investisseur est habituellement plus grande s'il dispose de 30 ans pour faire fructifier ses avoirs que s'il n'est qu'à quelques années de la retraite. Cet horizon plus ou moins éloigné influencera également la nature des placements: par exemple, le portefeuille d'un investisseur de 60 ans comporte généralement plus de titres à revenu fixe que celui d'un investisseur de 40 ans, dont le portefeuille peut essayer les fluctuations de titres en croissance.

«L'exercice visant à établir son profil d'investisseur ne doit pas être fait à la légère, rappelle Françoise Gagnon, car c'est ce qui permettra de déterminer votre tolérance au risque, votre horizon et vos objectifs de placement.» Ce n'est qu'une fois ce profil déterminé que le planificateur peut suggérer une stratégie de placement qui convient à l'investisseur. Par la suite, le profil peut changer à la suite d'un divorce, du décès du conjoint, d'un changement d'emploi. C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à revoir ses objectifs et à en discuter avec son conseiller financier.

«Prenez le temps de vous occuper de vos affaires!» insiste Françoise Gagnon. Quant aux fluctuations du marché, elles ne devraient pas bouleverser un portefeuille équilibré. Nos planificateurs rappellent que

plus de 80 % du rendement d'un portefeuille dépend de la répartition de l'actif et non des particularités de chacun des produits qu'on y met. C'est le bon vieux principe du panier dans lequel il ne faut pas mettre tous ses œufs...

Un guide pour naviguer

Normand Joly aime comparer les marchés boursiers à un grand magasin et rappelle qu'il préfère les rabais. «Avec la mondialisation, le marché de l'investissement connaît une croissance soutenue. Il faut éviter de garder le nez collé sur la vitrine, sinon on perd la vue d'ensemble. C'est ce qui fait que des investisseurs inexpérimentés vendent quand les marchés sont en baisse et achètent quand les marchés sont en hausse.»

Allergique aux «ventes de feu», Marc L'Heureux prêche la confiance à ses clients et leur rappelle leurs objectifs: «L'économie connaît des cycles, qui ne sont pas toujours d'égale durée. Si la composition de votre portefeuille est conforme à votre profil, il ne vous reste qu'à faire preuve de patience. Le monde du placement n'est pas une loterie. Le rôle du planificateur financier est justement d'aider l'investisseur à s'y retrouver parmi toutes les options offertes et de garder la tête froide.»

Tous les investissements à votre portée

«Avec Desjardins, je peux répondre à toutes les demandes des membres en matière de produits financiers», dit Marc L'Heureux, dont la clientèle compte principalement de grands détenteurs de 50 ans et plus.

Par l'entremise des Valeurs mobilières Desjardins (un courtier de plein exercice donnant accès à toutes les sociétés de fonds communs et aux marchés boursiers), de Disnat (des courtiers escompteurs), de la Fiducie Desjardins (fonds Desjardins, fonds Maestral, fonds Nord Ouest, services en gestion du patrimoine et gestion privée) et de Desjardins Sécurité financière (fonds Millénia, assurances vie et santé), les membres ont accès à l'ensemble des produits offerts sur les marchés financiers.

Les planificateurs financiers de Desjardins sont donc aux premières loges pour amener les petits et grands investisseurs à profiter au maximum des possibilités offertes à travers le monde.

Négocier en Bourse
c'est simple avec **Disnat**
courtage en ligne

Vendre Acheter

Desjardins
Courtage en ligne Disnat Membre FCPE

Montréal
2020 University, 9e étage
Montréal (Qc) H3A 2A5
Sans frais : 1 800 268-8471

Sainte-Foy
2600, boul. Laurier, bureau 130
Sainte-Foy (Qc) G1V 4T3
Sans frais : 1 800 463-1887

www.disnat.com





Ceci
n'est pas
un REER
ordinaire

C'est un
REER
Desjardins
qui a le vent
dans les
voiles

Un portefeuille REER bien diversifié, c'est un rêve de retraite qui a toutes les chances de se réaliser. Pour que vos placements répondent à vos aspirations, demandez à votre conseiller de Desjardins de bâtir votre stratégie REER à l'aide de nos produits financiers performants.

- Épargne à terme indiciaire
- Obligations
- Fonds de placement¹
- Actions²

Suivez l'évolution de vos placements REER avec AccèsD Internet.



desjardins.com/reer
1 800 CAISSES



Desjardins

Conjuguer avoirs et êtres

(1) Les parts des fonds de placement sont offertes par Les Services d'investissement Fiducie Desjardins inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Veuillez lire attentivement le prospectus simplifié avant d'investir. Les parts de fonds ne sont pas garanties, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. L'acquisition de parts de fonds de placement peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. (2) Les services de courtage en valeurs mobilières, disponibles dans les caisses participantes, sont offerts aux membres des caisses Desjardins du Québec par la firme Valeurs mobilières Desjardins et sa division à escompte Disnat, filiale du Mouvement Desjardins, membre FCPE. Votre caisse participante n'entend pas offrir de conseils sur des titres ni solliciter d'ordres d'achat ou de vente.